



Communiqué de presse

Vendredi 14 décembre 2012

Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale : gare au « parc de papier »

Le parc marin des Estuaires Picards et de la mer d'Opale vient d'être officiellement créé¹ : l'engagement de la conférence environnementale a été tenu. Nos associations saluent cette initiative, attendue depuis plusieurs mois, mais s'interrogent : au-delà de ce simple parc, où en est la stratégie de la France en matière de création d'aires marines protégées ?

6 sur 60 : peut mieux faire !

Nos associations soutiennent la création des parcs marins. Ils sont une opportunité d'améliorer la connaissance partagée et la protection des écosystèmes marins. Ils sont en plus gérés par l'ensemble des acteurs du territoire. Un véritable exercice de gouvernance locale, dont nous notons quelques progrès depuis la création du premier parc marin : avec 6 sièges sur 60, les associations de protection de la nature et de l'environnement représenteront 10% du conseil de gestion. La représentativité des défenseurs de l'environnement s'améliore, tout en restant malheureusement minoritaire... C'est encore peu pour peser par rapport à d'autres acteurs, et notamment le secteur économique qui disposera de 22 représentants.

Les surfaces à protéger augmentent, pas les moyens

La création du parc marin des Estuaires Picards et de la mer d'Opale est donc une bonne nouvelle. Mais le plus important reste à venir. Les responsabilités de l'Etat ne doivent pas s'arrêter à la signature d'un décret par les ministres concernés, et l'engagement de l'Etat pour la protection du milieu marin ne pourra véritablement se mesurer qu'à l'aune des moyens humains et financiers qui seront déployés.

Pour Denez L'Hostis, pilote de la mission mer et littoral de FNE et administrateur de l'Agence des aires marines protégées : *« un parc marin a besoin de ressources pour fonctionner, mener des projets de protection du milieu, surveiller et sanctionner les atteintes à l'environnement. A ce stade, le pire qui puisse arriver ce serait donc que*

¹ Décret paru au Journal Officiel du 13 décembre :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000026762108&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

l'Etat n'engage pas les moyens humains et financiers nécessaires pour que ce parc puisse fonctionner correctement. Or les moyens alloués à l'Agence des AMP sont loin de suivre l'augmentation des surfaces à protéger ! Ce scénario du pire est donc malheureusement plausible. »

Vu le contexte financier, il est fort probable que la création de ce parc marin soit la dernière avant quelques années malgré l'urgence environnementale. Rappelons que sur le littoral Atlantique, les projets de parcs marins sont en panne. Dans ce contexte, nos associations doutent que la France dispose de huit parcs marins efficaces en métropole en 2015, comme elle s'y est engagée.